

11mohs

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 90 rue Marie Fichet, 92140 Clamart

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 979209343

"

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Décision Extraordinaire**

"

11mohs

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 90 rue Marie Fichet, 92140 Clamart

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 979209343

LE SOUSSIGNÉ :

Monsieur Jérémy Denoun, né le 28 septembre 1986 à Courcouronnes (91), de nationalité française, demeurant 90 rue Marie Fichet, 92140 Clamart,

Ci-après le « **Président** »,

LES ASSOCIÉS :

La Société COCARDE, SAS domicilié au 6 passage du champ marie, 75018 Paris, immatriculé au RCS Paris B 949216220, représenté par Mr Christophe Cayette, Président,

La Société SUSTAIN8, SAS domicilié au 90 rue marie fichet, 92140 Clamart, immatriculé au RCS Nanterre B 949228050, représenté par Mr Jérémy Denoun, Président,

Ci-après les « **Associés** »,

ONT ÉTABLI AINSI

DÉCISION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

ARTICLE 1

FORME

La Société est constituée sous la forme d'une Société par Actions Simplifiée (SAS), régie par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, ainsi que par ses statuts.

La présente décision a pour objet de procéder à une augmentation de capital de la Société par émission d'actions nouvelles, afin de lever des fonds destinés au développement commercial de la Société.

Le capital social s'élève à 151 000 €, divisé en 15 100 000 actions de 0,01 € chacune.

ARTICLE 2

Décision d'augmentation de capital

Le Président décide d'augmenter le capital social d'un montant de 108 000 € par création de 10 800 000 actions nouvelles, d'une valeur nominale de 0,01 € chacune, émises au prix unitaire de 0,01 € (soit sans prime d'émission).

Des personnes, dont notamment des personnes morales, souscriront à l'augmentation de capital. Il est précisé qu'il n'existe pas de droit préférentiel de souscription et permet l'entrée de nouveaux actionnaires dans la Société.

Les nouveaux actionnaires souscrivant à l'augmentation de capital sont autorisés à demander un rachat de leurs titres après douze (12) mois de détention minimum, sous réserve des modalités de la législation en vigueur.

Les actions seront souscrites et libérées selon les modalités suivantes :

- Souscription : La souscription s'effectuera par la signature de bulletins de souscription par les nouveaux actionnaires.
- Libération : Les sommes correspondant à la valeur nominale seront versées sur un compte bancaire bloqué (opération effectuée via Qonto) ouvert au nom de la Société.

ARTICLE 2

Mise à jour du capital social

À la suite de l'augmentation, le capital social de la Société sera porté à :

151 000 € (capital initial) + 108 000 € (augmentation) = 259 000 €

Représenté par 25 900 000 actions de 0,01 € de valeur nominale.

ARTICLE 3

Mise à jour des statuts et formalités

Le Président procédera à la mise à jour des statuts de la Société pour tenir compte du nouveau capital, du nombre total d'actions et des mentions relatives aux actionnaires.

Le Président est chargé d'accomplir ou de faire accomplir toutes formalités requises par les lois et règlements en vigueur, notamment :

- L'établissement du procès-verbal constatant l'augmentation de capital.
- La publication de l'avis de modification dans un Journal d'Annonces Légales.
- Le dépôt des pièces justificatives et la demande d'inscription modificative au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) auprès du Greffe compétent.

ARTICLE 4

Pouvoirs

Tous pouvoirs sont conférés au Président à l'effet de :

- Recevoir les fonds, effectuer les déclarations et registres relatifs à l'émission des nouvelles actions,
- Enregistrer la décision,
- Signer et déposer les statuts mis à jour,

Plus généralement, accomplir toute formalité nécessaire à l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5

Frais

Les frais, droits et honoraires des présents et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, sont à la charge de la Société.

ARTICLE 6

Clôture de la séance

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et la présente décision est signée par le Président.

Jeremy Denouu

Jeremy Denouu

Fait à Clamart,
Le 25 mars 2025,

Christophe Cayette

**Monsieur Jérémy Denoun,
en tant que Président
de 11 mohs**

**Monsieur Jérémy Denoun,
en tant que Président de
Sustain8**

**Monsieur Christophe Cayette,
en tant que Président de
Cocarde**

11mohs

Société par actions simplifiée au capital de 1.000 euros

Siège social : 90 rue Marie Fichet, 92140 Clamart

Immatriculée au RCS de Nanterre sous le numéro B 979209343

LISTE DES PARTICIPANTS À L'AUGMENTATION DE CAPITAL DU 25/03/2025

"

Type de personne	Dénomination Sociale	Représentant	Montant Investi
Moral	Cocarde	Cayette Christophe	108.000€

CERTIFICATE *of* SIGNATURE

REF. NUMBER
32TYP-DGDWM-WAEYQ-RVDWI

DOCUMENT COMPLETED BY ALL PARTIES ON
26 MAR 2025 20:24:36 UTC

SIGNER

JEREMY DENOUN

EMAIL
JEREMY@SUSTAIN8.FR

TIMESTAMP

SENT
26 MAR 2025 20:20:02 UTC
VIEWED
26 MAR 2025 20:20:08 UTC
SIGNED
26 MAR 2025 20:20:29 UTC

SIGNATURE



IP ADDRESS
90.16.81.85

LOCATION
PARIS, FRANCE

RECIPIENT VERIFICATION

EMAIL VERIFIED
26 MAR 2025 20:20:08 UTC

CHRISTOPHE CAYETTE

EMAIL
CCAYETTE@GMAIL.COM

SENT
26 MAR 2025 20:20:02 UTC
VIEWED
26 MAR 2025 20:24:15 UTC
SIGNED
26 MAR 2025 20:24:36 UTC



IP ADDRESS
80.236.44.76

LOCATION
PARIS, FRANCE

RECIPIENT VERIFICATION

EMAIL VERIFIED
26 MAR 2025 20:24:15 UTC

